



## *La diversité*

# **BANLIEUE :** *appliquer les* *droits culturels* **POUR RÉAFFIRMER** **LE DROIT COMMUN**

De préférence à un énième plan banlieue, les quartiers populaires ont besoin d'être reconnus dans leurs propres usages et leurs cultures diversifiées, et de voir le droit commun se réinstaller sur leurs territoires, *via* les droits culturels.

CHRISTOPHE BLANDIN-ESTOURNET

**R**eléguées aux marges de la métropolisation, les banlieues appartiennent à la France périphérique, concentrant de nombreuses difficultés : enclavement géographique et concentration de grandes difficultés socio-démographiques, mobilité entravée, accélération des inégalités et des fractures issues des transitions économiques... Installés de longue date dans cette situation marquée par de forts déterminants sociaux, ces territoires semblent assignés au statut indépassable de « quartiers en difficulté ». Ils sont majoritairement constitués de populations exclues de la promesse républicaine, déterminées par leurs origines sociales à la pauvreté, au chômage, à la discrimination raciale, à l'échec scolaire... Circonstance aggravante, alors que la mondialisation libérale provoque la réduction des inégalités entre régions et pays, nos sociétés se fracturent de l'intérieur et ces quartiers en sont les premières victimes. Sur ces territoires, le sentiment d'abandon, la défiance à l'égard de l'ensemble de l'appareil institutionnel (école, logement, emploi, police, justice, politique...), les fortes inégalités locales et le tissu social dégradé laissent prospérer un sentiment de

déclinisme collectif, terreau de replis identitaires nationalistes ou religieux. Pour sortir de cette assignation socio-territoriale, l'analyse et l'étude de la situation sont nécessaires à la mise en œuvre d'une politique culturelle participant à une démarche de (re) narcissisation : un travail de reconnaissance.

Pour comprendre ces territoires, il convient tout d'abord de recenser leurs spécificités, des paramètres socio-économiques ou démographiques officiels jusqu'aux organisations informelles (place des solidarités liées aux origines ou à la religion, poids économique du narcotraffic...). Ce travail de (re) connaissance d'informations relatives au territoire et à son fonctionnement spécifique doit aussi intégrer des éléments plus sensibles.

Si l'homme a des manières très diverses de faire cité, il présente en commun l'importance de l'économie affective de son cadre de vie. Ces quartiers populaires connaissent le risque d'un épuisement de villes standardisées et déshumanisées au point d'être devenues inhabitables, tant sont appauvries les expériences de sociabilité : entre perte des repères citoyens et altérité impossible. Les banlieues populaires éprouvent la société en mouvement permanent, confrontées aux enjeux du commun : comment se construire soi-

même et faire des choix circulant entre sujet et collectif ?

Loin des hystéries émotionnelles, des refoulés identitaires ou des culpabilités mal placées que nous a livrés la période post-attentats 2015, il faut reconnaître, faute de l'assumer, un certain état de la France : l'absence ou la perte d'un creuset commun minimal qui fait société. L'analyse des discriminations comme autant d'atteintes au principe d'égalité ou de dénis des identités révèle des paradoxes douloureux et compliqués :

*« Il faut reconnaître, faute de l'assumer, un certain état de la France : l'absence ou la perte d'un creuset commun minimal qui fait société. »*

comment, exprimant un désir de reconnaissance, les individus ou groupes « minoritaires » oscillent-ils entre revendication du droit commun et prise en compte identitaire réparatrice ?

Autre changement de paradigme majeur, les banlieues étaient hier composées en grande partie de populations intégrées socialement (travail), mais non culturellement (absence de maîtrise de la langue). Aujourd'hui, les habitants de ces quartiers populaires sont culturellement intégrés (nés et ayant grandi en France), mais ne le sont pas socialement (chômage). Ces enjeux d'éduca-

tion et d'accès à l'emploi, ces questions d'habitat ou de reconnaissance symbolique amènent à interroger les responsabilités individuelles et collectives.

Si, structurellement, une politique publique se déploie sur son territoire d'application, il est tout aussi important qu'elle se nourrisse de l'usage de la vi(II)e de ses résidents : en ne généralisant pas « une » problématique banlieue, en organisant des consultations citoyennes à même de faire émerger des problématiques propres, en se saisissant des contraintes (voire des conflits) existantes,

en instituant des lieux de confrontation, d'échange ou de création... En cette matière, la qualité des conditions du dialogue garantit la pertinence des propositions. Il s'agit, selon la belle expression de Marie-Christine Bordeaux, de s'adresser aux personnes en citoyens plutôt qu'en riverains du projet. Particulièrement sur un territoire qui est aussi fait d'économie informelle (troc, compensation, service au pair...), la mise en partage d'initiatives ou d'expériences doit être favorisée. Échanges de pratiques et mutualisations d'acquis favorisent une forme de valorisation peu

courante pour ces quartiers populaires. Totalement inscrits dans un mouvement plus ample (circuits courts, démarches de makers...), il s'agit de laisser aux acteurs locaux la place de leur (ré)appropriation de ces démarches. Au regard de cette situation, de préférence à un énième plan banlieue, il conviendrait de clarifier les positions des acteurs, leurs valeurs et postures. Pour une déclinaison située des droits culturels dans ces territoires, il faut préférer aux dispositifs technocratiques systématiques des mises en œuvre objectivées – donc à évaluer – de projets selon leur contexte. L'objectif reste d'installer enfin du droit commun dans ces territoires (cf. les droits culturels) dans des circonstances extra-ordinaires (cf. les conditions socio-économiques). À l'image des paradoxes qui structurent ces territoires, ces quelques suggestions assument expertises citoyennes et contradictions apparentes. Pour faire espace commun de la République, apparaît le paradoxe des espaces. Il faut avoir accès aux mêmes services (publics ou pas) que le reste du pays, en dotant et entretenant ces territoires d'équipements de qualité architecturale à même d'accueillir toutes les œuvres de la scène contemporaine. Dans le même temps, il faut proposer des gestes artistiques se déployant dans les conditions ordinaires de la vie des banlieues : salles

(très) polyvalentes aux environnements sonore et lumineux aléatoires, public très majoritairement constitué de personnes non acculturées aux codes de la convention culturelle (rapport au bruit, concentration, moments d'applaudissements...).

En banlieue, le lien entre les classes populaires et les lieux de culture institutionnelle est particulièrement distendu : paradoxe du commun et de l'exception. Clarifier la position ou la ligne éditoriale d'un projet relève donc ici de l'obligation morale accompagnée de modalités pratiques. Les inégalités sociales se traduisent dans la pratique culturelle, faisant de la fabrication de sens commun un enjeu majeur. Jeunesse des habitants, diversité des origines géographiques plus ou moins anciennes, fragilité de l'insertion professionnelle, grande précarité économique..., tracent le portrait caractéristique de ces invisibles de la culture que d'aucuns qualifient de « non-public ». L'adresse à un territoire, donc aux personnes y résidant, suppose l'intelligibilité de l'intention, en premier lieu par le choix des termes utilisés dans la communication. À l'image de ce qui se vit sur ces territoires, les conditions d'accueil du visiteur se traduisent matériellement, notamment par l'organisation des espaces, et symboliquement par l'adresse aux personnes. Là se joue

une certaine idée de l'hospitalité, un endroit de la relation qui oblige les hôtes entre eux. En proposant l'équipement culturel comme un lieu commun dans la polysémie du terme, l'expérience de la représentation peut devenir un moment d'exception, tant au plan de l'émotion artistique que du sentiment de faire (enfin) communauté.

La force de l'art réside en sa capacité à décaler notre point de vue. Cette dimension résonne particulièrement en ces endroits d'invisibilité géographique ou symbolique, et se déploie à deux niveaux : le vécu de l'intérieur et le regard de l'extérieur. En partant de l'usage de la vi(II)e des habitants, il s'agit de mettre à l'épreuve le paradoxe de l'existant, comme usage de son quotidien et révélation d'autres visions possibles de la cité. Il est nécessaire de modifier profondément les regards portés sur ces territoires (cf. la détermination statutaire des quartiers en difficulté), en

*« Quelles que soient l'intelligence et la générosité des démarches artistiques et culturelles développées dans ces territoires relégués de la République, elles doivent s'appuyer sur ces experts du quotidien que sont les résidents, ne jamais être hors sol. »*

intégrant dans notre champ de pensée (de vision ?) des différences de faits, de comportements, etc. qui composent la société française désormais : invisibles de la République, enjeux des diversités... Ce qui passe aussi par une équité de la relation : recevoir autant que donner. La banlieue apparaît comme un des endroits forts de l'interpellation de la mise en œuvre des droits culturels. Quelles que soient l'intelligence et la générosité des propositions artistiques et culturelles développées dans ces territoires relégués de la République, elles doivent s'appuyer sur ces experts du quotidien que sont les résidents. Ces démarches ne doivent jamais être

hors sol, ni coupées de leurs spécificités territoriales. Pour développer le pouvoir d'agir, elles s'appuient sur une approche d'empowerment (élaboration, construction...) et sont disponibles aux initiatives locales comme à l'intégration à la gouvernance des projets... La connaissance et la compréhension d'un contexte local

passent par l'attention portée à l'existant, l'intégration des instances associatives ou citoyennes, la participation à des activités autres que culturelles, la valorisation d'initiatives du territoire..., en articulant les niveaux plutôt qu'en les organisant. Pour convier ce « tiers absent : refaire société » dont parle François Dubet, il faut réinventer une histoire commune qui engloberait toute la population française. Cet art de vivre ensemble passe aussi par l'expérience des individus discriminés. Quelque vingt années plus tard, la sortie de l'apartheid choisie par Nelson Mandela résonne encore. Il s'appuya sur un protocole participatif, la Truth and Reconciliation Commis-

sion (Commission pour la vérité et la réconciliation) : une confession publique de citoyens, assortie d'une amnistie, permet d'élaborer de façon pacifiée une histoire et une unité nationales. En juillet 2013, Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mehmache signaient un rapport intitulé *Pour une réforme radicale de la politique de la ville*. Souvenons-nous que le sous-titre en était : *Ça ne se fera plus sans nous*. Les préconisations de ce document ont été écartées avec une rapidité qui n'est pas sans rappeler l'accueil réservé à la charte des missions de service public pour le spectacle vivant de Catherine Trautmann en 1998. *Bis repetita ?*

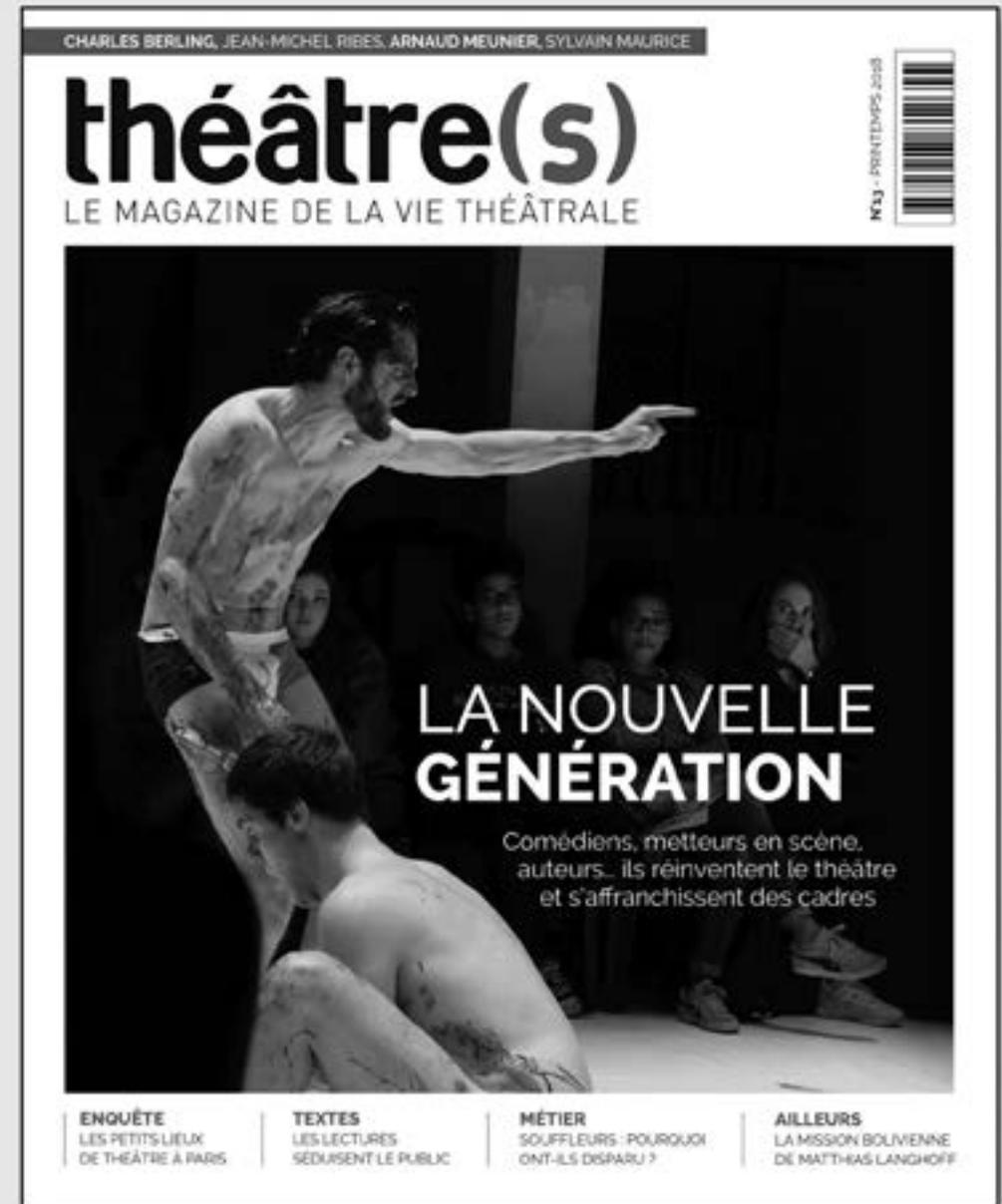
NECTART

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mehmache, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, rapport au ministre délégué chargé de la Ville, juillet 2013.
- François Dubet, *Ce qui nous unit. Discriminations, égalité et reconnaissance*, Paris, Seuil, 2016.

Commentez cet article sur [nectart-revue.fr/revue-7-blandin-estournet](http://nectart-revue.fr/revue-7-blandin-estournet)

# Le magazine de la vie théâtrale, partout en France



Disponible en kiosque, en librairie et par abonnement :  
[www.magazinetheatres.com](http://www.magazinetheatres.com)